



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 avril 2023

Objet de la délibération

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR DEVELOPPER UN ESPACE DE CONVIVIALITE SUR LE QUAI DU PONT NEUF

Le vingt-sept avril deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt avril deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU À Pascal LE LIBOUX , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Stéphane LOHÉZIC À Michèle DOLLÉ , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY, Pierre-Yves LE BOUDEC À Aurélia HENRIO , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ À Fabrice LEBRETON.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Marie-Françoise CÉREZ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2023.04.015

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR DEVELOPPER UN ESPACE DE CONVIVIALITE SUR LE QUAI DU PONT NEUF**Rapporteur : Peggy CACLIN**

Dans les objectifs de redynamisation du centre-ville et face à l'enjeu de recréer un lien apaisé entre les rives du Blavet, de la centralité commerçante, il paraît intéressant d'expérimenter de nouveaux usages en centre-ville en lien avec l'étude de maîtrise d'œuvre sur la Place Foch et la programmation des travaux à venir

Dans ce contexte, il est proposé de développer un espace de convivialité temporaire de 350 m² environ sur le quai du Pont Neuf permettant de créer un lien entre le jardin des remparts et le Blavet et de valoriser ses rives en centralité.

Les conditions favorables à la convivialité, à l'animation, ainsi qu'à la valorisation de la promenade en direction de la passerelle piétonne nécessiteraient :

- La suppression temporaire de 18 places de stationnement sur le quai du Pont Neuf,
- La sécurisation de l'espace de cet espace de convivialité temporaire,
- La valorisation du parking au nord de la poterie et l'amélioration de la signalétique afférente,
- Le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt pour installer temporairement entre mi-juin et mi-septembre une activité de "petite restauration salée et/ou sucrée" qui pourra s'accompagner d'une terrasse avec tables, chaises, transats, etc et d'un espace dédié à une ou plusieurs activités complémentaires (culturelle, sportive, animations, etc.).

Espace mis à disposition proposé :

Plots en écluse pour limiter la vitesse

Plots de sécurisation

Marquage au sol pour :
- inciter à limiter la vitesse,
- créer une continuité avec le jardin des remparts,
- apporter une dimension ludique au site.

Circulation en sens unique



La mise à disposition de l'espace public, serait soumise à autorisation d'occupation temporaire du domaine public assortie d'une redevance de 38 € par jour d'ouverture de l'exploitation.

Le choix du ou des bénéficiaire(s) serait encadré par la mise en œuvre de différents critères tels que :

- La qualité des produits proposés (circuits courts, partenariat avec des commerçants locaux, fabrication maison, produits bio, frais, locaux et de saison),
- L'originalité du concept et l'intégration visuelle sur le site,
- La mise en place d'une terrasse qui soit de nature à créer une ambiance particulière,
- Les services et animations en complément de l'activité de restauration (offre culturelle, offre sportive...) de nature à capter un large public,
- Les prix proposés : accessibles et adaptés à un public familial,
- La gestion et la valorisation des déchets (matériaux recyclés/recyclables ; mesures de tri ; revalorisation des déchets alimentaires),
- La limitation des nuisances aux riverains.

Le projet d'appel à manifestation d'intérêt serait présenté en premier lieu aux commerçants sédentaires et ambulants implantés en centre-ville. La réponse pourra être collective et concerner tout ou partie de la période indiquée dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2021 approuvant la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » (PVD) avec l'Etat, Lorient Agglomération et les communes d'Hennebont, Languidic et Plouay,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 approuvant les tarifs publics communaux 2023,

Vu la signature de la convention d'engagement au programme Petites Villes de Demain signée le 8 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage local PVD en date du 13 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 03 avril 2023,

Vu la présentation de ce dossier en Commission « Ville » le 12 avril 2023,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour créer un espace de convivialité temporaire sur le Quai du Pont Neuf.
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la conduite de cette démarche et à signer tout acte administratif s'y rapportant.

Délibération adoptée par 26 voix pour et 6 voix contre (Frédéric TOUSSAINT, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL), **et 1 abstention(s)** (Michèle LE BAIL)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ